



Conditions générales Tricks4Dogs



Art.1 : Tout forfait ou toute leçon est dû dans son intégralité dès la souscription du contrat avec Tristan MILLOT (Tricks4Dogs). Tout rendez-vous non annulé par SMS 48 heures minimum à l'avance est dû.

Art.2 : En cas de rupture du contrat à l'initiative du client, la totalité du forfait reste due sauf dans les cas suivants :

- Décès du chien ou maladie grave le rendant inapte à la poursuite des entraînements. Un certificat vétérinaire sera réclamé comme justificatif.
- Déménagement du client rendant impossible la continuité du contrat (si restant plus de 6 cours et durée du dit contrat de moins de 6 mois).

Art.3 : L'entreprise de Tristan MILLOT se réserve le droit d'interrompre le contrat :

- En cas de non-paiement d'une échéance
- En cas de non-respect des consignes de sécurité.
- En cas d'absences répétées, non excusées et non prévenues.

Art.4 : Le client devra être une personne majeure et capable. Les mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure, capable et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours.

Art.5 : Le chien reste constamment sous la responsabilité de son propriétaire. En aucun cas l'éducateur ne peut être tenu responsable des blessures subies ou causées par le chien pendant les séances.

L'assurance responsabilité civile professionnelle de l'entreprise ne fonctionne uniquement qu'en cas de problèmes sur le terrain d'entraînement mettant en cause une faute de l'éducateur.

Le client doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile personnelle.

Art.6 : Le propriétaire de chien de catégorie 1 et 2, comme décrits dans la loi du 6 janvier 1999, doit présenter une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile, la déclaration du chien en mairie et le permis de détention de chiens de catégorie lors de la signature du contrat.

Le propriétaire devra être en possession d'une muselière type Baskerville.

Art.7 : Le chien devra obligatoirement être à jour de ces vaccins : Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose.

Nous vous conseillons également de vacciner vos chiens contre la toux de chenil.



Conditions générales Tricks4Dogs



Le carnet de santé du chien devra être présenté sur toute demande de l'éducateur pour justification de la bonne continuité des vaccins.

Art.8 : L'entreprise de Tristan MILLOT accepte les règlements par espèces ou virement.

- Le paiement aura lieu au plus tard le jour de la première séance.
- Aucune séance n'aura lieu avant encaissement des sommes dues. En cas de non-paiement le jour de la première séance, compte tenu du déplacement occasionné, une somme supplémentaire de 50€ sera appliquée.
- Les possibilités de paiements échelonnés sont à voir directement avec l'entreprise.

Art.9 : Aucune remarque désobligeante sur un autre chien ou un autre humain ne sera tolérée.

- Les coups sur les chiens sont strictement interdits.
- Le collier étrangleur (dit d'éducation), le collier lasso sont strictement interdits.
- Le collier électrique est strictement interdit.

Si tel était le cas, le contrat prendrait fin immédiatement et serait dû dans son intégralité.

Art.10 : Les maîtres doivent avoir en leur possession tout le matériel nécessaire à l'éducation de leur chien (collier, harnais, laisse etc...).

Art.11 : L'éducateur s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre les résultats escomptés par le propriétaire dans la mesure du possible. Cependant, les prestations offrent une garantie de moyens et non de résultats. Les résultats sont étroitement liés à la capacité et à l'implication du propriétaire à appliquer le programme d'éducation, mais également au tempérament du chien. Être vivant dont les réactions peuvent être inattendues.

L'implication du propriétaire est absolument déterminante dans la résolution de problèmes, et celui-ci demeure seul responsable de la réussite.

Art.12 : L'éducateur s'engage à adapter les séances au caractère du chien et aux attentes du propriétaire. Il prendra en compte les difficultés rencontrées mais aussi les capacités du chien.

Art.13 : Le propriétaire s'engage à respecter les clauses du contrat, à donner toutes les informations nécessaires au bon déroulement des séances, ce qui implique de



Conditions générales Tricks4Dogs



communiquer tous les risques que peut représenter le chien dans tous les domaines, à poursuivre le programme mis en place par l'éducateur lors des rendez-vous.
Le propriétaire doit être conscient que le travail personnel est indispensable.
L'éducation du chien nécessite un partenariat étroit entre l'éducateur, le propriétaire et le chien.

Art.14 : Les forfaits ont une validité de 6 mois à dater de la signature du contrat (ou de la date du premier cours prit). Cette échéance passée, les séances non effectuées seront considérées comme perdues et non remboursables.

Art.15: L'entreprise se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation si :

- Les conditions de travail risquent de mettre en danger notre sécurité ou celle d'autrui
- La demande du client n'est pas conforme avec la loi en vigueur.
- La demande du client n'est pas en accord avec l'éthique de l'entreprise de Tristan MILLOT (Tricks4Dogs).
- Le chien n'est pas à jour de vaccins.
- Le chien est malade et/ou présente un risque de contamination.
- Le chien est en mauvais état physique et/ou présente des plaies.
- La chienne a ses chaleurs pendant un cours avec d'autres congénères
- Le propriétaire fait preuve de violence envers son chien ou envers quiconque.

Art.16 : Des photos ou vidéos de vous et/ou de votre chien peuvent être prises lors des séances et utilisées pour illustrer : le site de Tristan MILLOT (tricks4dogs.fr), la page Facebook, le compte Instagram ou YouTube et/ou tout autre support utilisé par l'entreprise de Tristan MILLOT.

Le propriétaire du chien donne librement son consentement pour participer gracieusement à l'enregistrement de photos et vidéos lors de cette formation.

A cet effet le propriétaire autorise expressément « Tricks4Dogs » et tous ses ayant droit, à fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier en tous formats, en couleur et/ou en noir et blanc, sur tout supports connus actuels ou à l'avenir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous service en ligne sur tous réseaux.



Conditions générales Tricks4Dogs



Art.17 : Tous les accessoires créés par l'entreprise Tricks4Dogs de Tristan MILLOT ne peuvent être copiés ou revendus.

Signature client avec mention « bon pour accord » :

Nom :

Prénom :

Signature :